



## Edito

Voici l'été de retour avec ce bulletin que vous pouvez également consulter ou partager avec des proches ou amis sur le site de la mairie <https://saintmichelengreve.com/> ainsi que les mises à jour en temps réel des événements et actualités

Bonnes vacances !

Brigitte Laurin

[brigitte.laurin22@gmail.com](mailto:brigitte.laurin22@gmail.com)

## Sommaire

---

Page 2	Informations pratiques
Page 3	Mot du maire
Pages 3 -19	Informations municipales
Pages 20-27	Vie locale et associations
Pages 28	Le saviez-vous ?
Page 29	C'était hier
Page 30-36	Calendrier – adresses des artisans et des commerçants



# Informations pratiques

---

## **Mairie de Saint Michel en Grève**

02-96-35-74-41

[mairie.stmichelengreve@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmichelengreve@wanadoo.fr)

Lundi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Mardi 8h30-12h00 / après-midi: fermée au public

Mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Jeudi 8h30-12h00 / après-midi: fermée au public

Vendredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Samedi Fermée

## **Permanences des élus : sur rendez-vous**

Maire : tous les matins du lundi au vendredi

## **Agence postale avec accès internet et photocopies**

02-96-35-74-49

Lundi 9h à 12h et 14h à 18h

Mardi au vendredi de 9h30 à 12h et 14h à 15h45 ( fermée le mercredi après-midi)

## **Ecole communale, garderie**

02-96-35-71-82

## **Police municipale**

Garde-champêtre-Chef

Briec Le Corvaisier 06-65-38-70-54 [police@plestinlesgreves.bzh](mailto:police@plestinlesgreves.bzh)

## **Salle polyvalente**

Ouverte aux diverses activités, possibilité de location

## **Tennis municipal :**

1 court mis à la disposition en accès libre route des Moulins

## **Déchets ménagers :**

Tri sélectif: par sacs et conteneurs jaunes le mercredi matin les semaines impaires.

Conteneurs permanents sur le parking de la salle des fêtes

Ordures ménagères : le mercredi matin toutes les semaines en Juillet et Aout

## **Déchèteries :**

Plestin-les-grèves : 02-96-35-14-50 et 07-85-58-46-28

mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h l'été et 17h30 après le 30 Septembre

Ploumilliau : 06 85 53 21 59

lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h l'été et 17h30 après le 30 Septembre

Directeur de la publication : le maire, François Ponchon

Rédaction : Brigitte Laurin

Logo église : Alain Pouteau, infographiste : Crédit photos : Cyril Le Marrec pour Le Télégramme ;Dominique Batton pour Le Trégor ; Raphael Caussimon pour Ouest France, élus et association

# Le mot du maire



.Voici l'été et une belle saison qui s'annonce pour le tourisme.

Comme chaque année, nous avons organisé des animations pour dynamiser la plage, les commerces et la commune : feu d'artifice le 13 juillet, séance de cinéma de plage le 2 août et pour les plus petits, le club de plage en juillet et en août. Les associations ont également organisé des temps festifs qui seront appréciés par tous.

Un grand chantier pour l'aménagement du bourg sera lancé à la rentrée :

La durée des travaux sera de 3 mois. J'ai bien conscience des difficultés que chacun va rencontrer, mais c'est un mal nécessaire pour retrouver une route de la côte des bruyères plus agréable et plus sûre.

.Par ailleurs, les travaux de la station d'épuration sont achevés et vont contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Bel été à tous et à toutes.

François PONCHON



## Informations municipales

### Contrôle sanitaire et eaux de baignades



On sait l'importance d'éviter le renouvellement de pollutions comme celles ayant amené par le passé l'interdiction des baignades à St Michel par les autorités préfectorales. C'est pourquoi, à leur demande et comme chaque année, depuis le 1er Mai jusqu'au 30 septembre, l'accès à nos plages est interdit aux chiens et autres animaux domestiques ainsi qu'aux chevaux dans les zones clairement indiquées par des panneaux du port de Toul ar Vilin au parking du Roscoët

Au jour où nous publions les 3 premiers contrôles ont été favorables. Ils se poursuivront durant tout l'été

## Taxe de séjour

La taxe de séjour pour les locations saisonnières est exigible toute l'année.

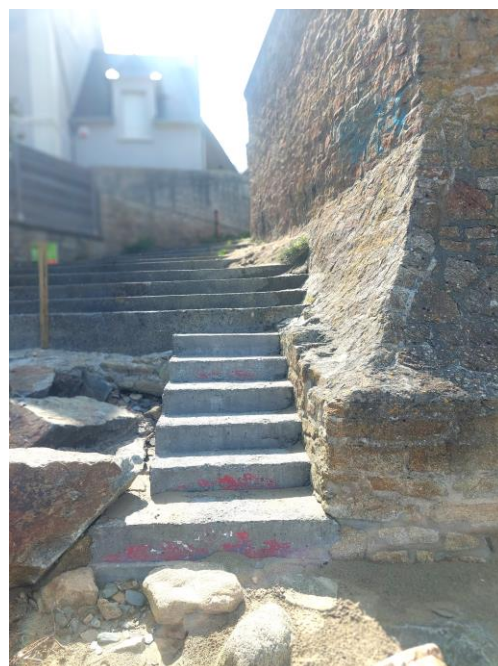
Les données sont à saisir sur le site <https://taxedesejour.lannion-tregor.com/>. Le deuxième quadrimestre est déclarable du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août 2025 et sera payable du 1<sup>er</sup> au 21 Septembre 2025

## Travaux dans la commune

- Travaux entrepris par la commune



La venelle qui longe le cimetière de l'église porte le nom de l'artiste Robert Micheau-Vernez dont les vitraux ont contribué à faire classer le cimetière . Elle est dorénavant dotée d'un escalier qui vient d'être construit



et facilite grandement l'accès à la grève au niveau du Kerdu.



Déchiquetée par les assauts de la mer durant les grandes marées, la cale de Toul ar Vilin côté Saint Michel a été réparée.



Dans la zone de rencontre de la voie romaine et de la rue de l'église sur la base des tests réalisés l'été dernier, un aménagement a été réalisé place du Martray avec des matériaux en bois entourant deux parterres fleuris.



- **Travaux entrepris par la communauté de communes ( LTC**

## STEP

Après les travaux de modernisation de la station d'épuration de St-Michel au Roscoat et les travaux de réseaux eaux usées sur la départementale 786 dans la traversée du bourg , les travaux du nouveau poste de relevage du Roscoat sont achevés. Celui-ci a été raccordé à la station d'épuration rénovée.

Parallèlement, une partie des eaux usées de Trédrez a été raccordée sur la station de St- Michel via le réseau de collecte sur la départementale 786 . Ces travaux ont été réalisés par LTC en début d'année.

L'ensemble doit concourir à l'amélioration de l'état des eaux de baignade.



## Aménagement du bourg : réunion publique



A l'invitation de la municipalité, les Michelois se sont retrouvés nombreux le 1<sup>er</sup> Juillet dans la salle des fêtes pour prendre connaissance du dispositif et du calendrier de l'aménagement de la côte des Bruyères après la première phase de l'an passé. Chacun s'accorde à mettre la priorité sur la sécurité vu le trafic important, l'étroitesse des chaussées et la vitesse excessive des voitures. Le maire et les 3 représentants du Département, de LCT et de l'entreprise Eurovia ont présenté les 3 phases de l'aménagement, du 22 septembre au 17 décembre. Ils nécessiteront la fermeture de la D786 entre Lannion et Plestin au niveau du bourg de St Michel.

Cela dit, les Bus et cars scolaires pourront circuler sur l'axe avant 8 h 30 et après 17 h 30, et les riverains accrédités pourront accéder en voiture chez eux. Les poids lourds seront déviés par la RN12 et les voitures et autres véhicules légers, par les communes de Ploumilliau et Tréduder.. La rue de Bellevue sera strictement interdite dans les deux sens, exception faite pour les riverains. On pourra accéder au bourg par la voie romaine et la rue de l'église. Les commerces, resteront accessibles à pied.



Le détail des dessins des 3 phases est consultable en mairie et sur le site de la mairie

<https://saintmichelengreve.com/>

## Le tracteur



L'ancien tracteur est tombé en panne lors de l'utilisation de l'épareuse. Vu sa vétusté, le conseil municipal a estimé préférable d'en acquérir un autre d'occasion plutôt que de le faire réparer. Un tracteur est indispensable pour passer

l'épareuse mais aussi lors des diverses animations estivales, l'aide au déneigement si nécessaire et tous les travaux paysagers dans la commune.

## Dispositif Argent de poche.

Cet été la municipalité a mis à nouveau en place le dispositif « Argent de poche » à destination de 6 jeunes de 15 à 17 ans : Ange, Arthur, Erdogan, Ewen, Léna et Rehan. Cela leur permettra de s'impliquer dans des chantiers de la commune (nettoyage, peinture jardinage) en étant encadrés par Bruno Loutrage, employé municipal, épaulé durant l'été par Arthur Vettel, ou par des élus. Et cela du 7 juillet au 29 août. Ils recevront 15 € d'indemnités par matinée de 3h.

## Office du Tourisme

Il est rappelé que le bureau d'information de

l'Office de Tourisme Bretagne Côte de Granit Rose le plus proche est situé place du 19 mars 1962 à Plestin-les-Grèves

Horaires d'ouverture : 09 :30 - 12:30 et 14:00 - 17:30 Tel 02 96 35 61



## Comptes-rendus des derniers Conseils municipaux



**Saint-Michel-En-Grève**  
**Lokmikael-An-Traezh**

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2025

Présents : Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Brigitte LAURIN, Myrlande MARZIN, Pélagie GELARD, Jean-Marie LUCAS (secrétaire de séance) Absents excusés : François PONCHON, Gilles LE BIHAN (procuration à Christophe Ropartz), Aude RUVOEN

Avant le début du conseil municipal, plusieurs résidents de la commune qui habitent sur la route de la côte des bruyères ont souhaité à nouveau faire part de leurs vives inquiétudes sur les vibrations ressenties dans leurs maisons depuis la fin des travaux de réseaux réalisés en début d'année 2024 par LTC. Des fissures sont apparues dans les maisons et les meubles bougent lorsque des véhicules passent sur la rue. Un point complet est fait avec le conseil et M. Ropartz qui s'engage à contacter les services de LTC et à prendre un arrêté de limitation de vitesse.

En l'absence du maire la séance est ouverte à 20h51 par Christophe Ropartz 1er maire-adjoint.

### **1/ Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Sans observation le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024 est adopté.

### **2/ Aménagement du bourg :**

Aménagement du projet et Marché public

Christophe Ropartz rappelle les travaux de réseaux préalables réalisés en 2024. Dix réunions de préparation ont eu lieu pour le projet entre 2020 et 2024.

La simulation financière actuelle est :

- 265 147,00€ H.T à la charge de Saint-Michel en Grève ;
- 23 763,50€ H.T. à la charge de Ploumilliau. Soit un total du projet de 283 762,50€ H.T. Le conseil valide ce projet et le lancement des Marchés public.

délibération est demandée par ATD Lannion (Maison du département). Le dossier de LTC est à transmettre à ATD Lannion.

### **3/ Foodtrucks :**

appels à projets

Mme Myrlande Marzin quitte la salle pour ce point.

Mme la sous-préfète de Lannion a demandé à mettre à plat les questions de food trucks dans un soucis d'équité :

- o Cahier des charges à établir ;
- o Forfaits à l'année : Food trucks et les deux activités nautiques.

Proposition du conseil de forfaits à l'année :

- 500€ l'emplacement ;
- 150€ si consommation eau ;
- 150€ si consommation d'électricité.

Proposition du conseil pour un forfait terrasse : 5€/m2.

**Le conseil municipal valide ces propositions (4 pour, 1 abstention).**

### **4/ Maison d'Angèle**

C. Ropartz évoque l'éventualité de vendre la maison d'Angèle (située 2, rue de l'église) pour financer des projets.

Echanges au sujet d'une consultation publique ou d'une réunion publique pour ce projet éventuel. Pas de vote sur ce sujet.

### **5/ PLUi-H**

.Dans le cadre de la loi Z.A.N. chaque petite commune a droit à 1 hectare.

Trois propositions sont à l'étude avec LTC :

- La proposition 1 avec 9 322 m2 sur 3 parcelles ;
- La proposition 2 avec 10 000 m2 sur 3 parcelles ;
- La proposition 3 avec 10 000 m2 répartie sur 4 parcelles

. C. Ropartz va demander des accords écrits de la DDTM au sujet de la constructibilité de chacune des parcelles proposées par LTC.

Aucune décision n'est prise sur les propositions PLUi-H. 6/ ZAER (Zone d'accélération des énergies renouvelables)

Objet : identifier les zones correspondant aux énergies renouvelables.

**Accord unanime du conseil pour identifier l'ensemble du territoire.**

Mme MARZIN quitte la séance et donne procuration à Mme Gélard

## **7/Questions diverses**

- Demande d'un nouveau commerce à la maison d'Angèle.

Nécessité de faire un avenant au bail pour préciser la durée de cette nouvelle activité.

Il est décidé de se rapprocher de la préfecture pour préciser la procédure.

Accord unanime du conseil municipal.

- Caisse des écoles :

Virement de 10 000€ vers la caisse des écoles. Accord unanime du conseil municipal

- Eaux de baignades :

Face au risque de fermeture de la plage à la baignade pour 2027 :

o Nécessité de prendre des mesures de protection par rapport aux animaux

; o Possibilité de définir un second point de mesure (coût de 1200€ annuel) en plus du Kerdu

. • Mme Chevreul locataire du presbytère demande le remplacement de la baignoire par une douche compte tenu de son âge. → Accord unanime du conseil.

• Club de plage : Les anciens encadrants (2022 et 2023) ne reviennent pas cette année. C. Ropartz évoque l'idée de donner les équipements à un organisme qui s'engagerait à poursuivre l'activité dans la durée.

**Sans autre point à l'ordre du jour, C. Ropartz lève la séance à 22h15**



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025**

Présents : Christophe ROPARTZ, Jean Max MARTIN, Myrlande MARZIN, Brigitte LAURIN, Gilles LEBIHAN, Aude RUVOEN, François PONCHON

Procurations : Jean Marie LUCAS à Jean Max MARTIN, Brigitte LAURIN à Christophe ROPARTZ  
Secrétaire de séance : Aude RUVOEN

Avant l'ouverture de la séance, une résidente de la commune souhaite informer le conseil de présence de rats à son domicile qui ont occasionnés des dégâts. Elle indique que cette présence est apparue après les travaux réalisés par LTC l'année dernière et souligne les risques sanitaires. La municipalité, qui a signé un contrat de dératisation, va demander un passage supplémentaire pour traiter le problème et contacter l'ARS pour le risque sanitaire.

## **1/ Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Sans observation le procès-verbal de la séance du 17 Janvier 2025 est adopté.

## **2/ Aménagement du bourg RD 786**

Le maire expose au conseil municipal que le dossier d'aménagement du bourg est en phase de consultation des entreprises. (Fin mars 2025)

Ce projet vise à limiter la vitesse en traversée du bourg, mieux sécuriser les cheminement piétons et apporter un traitement paysager à l'aménagement.

Après plusieurs réunions avec le maître d'œuvre (LTC) et les services du département (La RD 786 est une voie départementale), il est prévu :

- De récalibrer la chaussée afin de réduire la largeur ce qui a pour effet de réduire la vitesse des véhicules,
- De créer une surélévation de chaussée pour marquer la zone hyper centre ainsi que l'entrée d'agglomération,
- D'aménager une zone 30 ans l'hyper centre,
- De traiter les carrefours en enrobés beiges pour marquer le caractère urbain,
- De sécuriser les traversées de routes par des marquages complémentaires,
- De renouveler le revêtement enrobé sur la section

, • De créer des espaces verts plantés et de mettre en place du mobilier urbain. Les travaux – qui seront réalisés en rue barrée – sont prévus d'être engagés en fin septembre (après la saison touristique) pour une durée de 3 mois.

Le plan de financement de l'opération (360.000 € HT) sera intégré dans le budget de l'exercice 2025

. Première disposition à prendre

: 1/ Convention avec la commune de Ploumilliau

Une partie des travaux sont à réaliser sur la commune de Ploumilliau (virage en haut du bourg).

Une convention doit également être préparée pour la participation aux travaux (virage à l'accès du bourg) = 31451 HT Deuxième disposition à prendre :

### **2/ Référé préventif**

Le référé préventif est une procédure judiciaire qui permet au maître d'ouvrage de faire constater par un expert désigné par le tribunal administratif l'état des bâtiments voisins avant le début des travaux.

Cette procédure vise à conserver une preuve des détériorations préexistantes afin d'éviter d'éventuelles réclamations ultérieures.

Le cabinet d'avocat LGP de Brest a été contacté pour engager cette procédure ;

une délibération de la commune est nécessaire. Par ailleurs, un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre avec LTC doit être signé pour tenir compte des travaux supplémentaires. + 5000 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces délibérations et charge le maire de signer les documents nécessaires.

### **3/ Redevance d'occupation du domaine public pour MEGALIS et ORANGE.**

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune sont terminés.

Le conseil municipal doit déterminer le montant des redevances dues par Megalis Bretagne pour l'occupation du domaine public.

Le décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication.

Chaque année, le conseil doit fixer le montant de la redevance qui est fondée sur le métrage des artères aériennes, souterraine et des installations techniques (armoire).

Au 01/01/2025, les tarifs pour MEGALIS sont les suivants :

64,87 € par kilomètre et artère en aérien => 81 m => 5,25 €

48,65 € par kilomètre et artère en souterrain => 787 m => 38,28 € 31

30 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol => 0 □ 43,53 €

Par ailleurs, ORANGE doit également supporter la RODP pour les lignes utilisées soit :

64,87 € par kilomètre et artère en aérien => 8,212 kms => 532,71 €

48,65 € par kilomètre et artère en souterrain => 11,922 kms => 580 €

31, 30 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol => 1 m<sup>2</sup> => 31,30 € □ 1144,01 €

Le conseil municipal adopte cette délibération.

#### **4/ Subventions aux associations**

Le conseil doit statuer sur les demandes de subventions aux associations pour 2025

##### ASSOCIATIONS

##### MONTANT ACCORDE

2024	2025
Ste chasse St Michel 200,00€	En attente du projet de budget de l'asso
J ART DIN 100,00	Pas de demande
Secours populaire (Plestin) 50,00€	100 €
Croix Rouge 50,00€	100€
Club Loc Mickel 200,00€	200€
Ar steredenno deuz loc mickel 200,00€	50€ ( Réserves importantes)
AMEVEC 300,00€	300€
GYM TONIC 200,00€	200€
COMPAGNIE DE LA TISSERANDE 100,00€	100€
COLLEGE DU PENKER (sport) 0,00€	60€

**Le conseil municipal adopte ces subventions à l'unanimité sauf pour Ar steredenno deuz loc mickel (une voix contre)**

#### **5/ Tarif de la cantine scolaire**

Le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs scolaires pour 2025 :

Usagers	Tarif au 01/09/2022	Tarif 2024-2025
Repas non scolaire	6,35€	6, 35 € Repas
Enfant QF >1713€	3,50€	3,50 €

Repas Enfant 1712€ >QF>1001€	2,84€	2,84 €
Repas Enfant QF < 1000€	1,00€	1,00 €
Repas Enfant PAI alimentaire	gratuit	gratuit

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivant le tableau ci-dessus**

## **6/ Ressources humaines : emplois saisonniers**

Il est proposé de créer à compter du 16 juin 2025 la création de 1 poste d'adjoint technique saisonnier d'une durée de 3 mois pour un renfort à l'agent technique

Il est proposé de créer à compter du 07 juillet 2025 la création de 1 ou 2 postes d'adjoint d'animation saisonnier d'une durée de 2 mois pour l'animation du club de plage.

**Le conseil municipal valide la création des emplois saisonniers.**

## **7/ Petits investissements**

Le maire informe le conseil des petits investissements réalisés.

- 1 Suite au passage de la tempête CIARAN, le SDE a procédé à l'étude de la rénovation du mât et de la lanterne du foyer A191 (côte des Bruyères) pour une dépense à la charge de la commune de 1073,28 €.
- 2 Par ailleurs, deux autres lanternes doivent être rénovées ; foyers Route de Bellevue, Route de Kerivoal pour 1224,60 € 2. Il convient de mettre en conformité l'installation paratonnerre de l'église. Un devis de la société ART CAMP s'élève à 1197,60 € comprenant la fourniture d'un panneau avertisseur, la fixation de conducteur, d'un porte fusible et le remplacement du câblage existant. Il y a également un problème avec le tirage de cloches (1482,48 €)
3. La réfection des ouvrants de l'enclos paroissial (9900 €) => non urgent
4. La réalisation de la ligne blanche côte des bruyères par LTC : 913,60 € => annulée
5. Des panneaux de signalisation avec self signal pour 685,82 €
6. Des renouvellements d'extincteurs pour 654,14 €

**Le conseil municipal acte l'information sur les petits investissements présentés**

## **8 Acceptation de don.**

Acceptation de don. Le maire informe le conseil que l'ancien Président de l'association BRO DRAGON propose de faire un don à la commune du montant de 639,67 € correspondant au solde du compte bancaire de l'association qui n'a plus d'activité depuis plusieurs années et qui n'envisage pas de poursuivre son activité. Les membres de l'association ont donné leur accord.

**Le conseil municipal donne son accord et remercie le Président de l'association pour ce don.**

## **9 Gestion des eaux pluviales urbaines**

Le maire rappelle que LTC exerce la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines depuis janvier 2020 qui relevait avant à chaque commune. Pour une bonne organisation du service public, LTC a souhaité confier par convention avec la commune la gestion de certains équipements ou services.

Quatre missions peuvent être intégrées dans la convention de gestion :

1. Gestion patrimoniale
2. Planification et contrôle

3. Gouvernance – animation

4. Gestion administrative

Les modalités d'organisation, de suivi, de reconduction et financières ainsi que les responsabilités sont précisées dans la convention de délégation qui sera annexée à la délibération à prendre. Il s'agit du renouvellement de la convention précédemment signée.

**Le conseil municipal valide le renouvellement de la convention et autorise le maire à la signer.**

#### **10 Nomination de rue.**

Dans le cadre de la campagne de définition de l'adressage sur la commune, il reste à nommer le chemin qui mène à la station d'épuration.

Sur la base des noms des lieux dits sur le secteur, il est proposé de retenir : Chemin de Radennec. Après conseil de linguiste locaux, le terme de « Hent radenek » est retenu.

Le conseil municipal valide le nom.

#### **11 Travaux dans un logement du presbytère.**

Une demande de changement de baignoire en douche est présentée. Plusieurs devis sont présentés ; compte tenu du montant à prévoir, le devis de Mr Tony LEBRAS est retenu pour 4004 € TTC. Les travaux doivent débuter mi-avril.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 H 40**



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025 AVRIL 2025**

Présents : Christophe ROPARTZ, Jean Max MARTIN, Myrlande MARZIN, Jean Marie LUCAS (Secrétaire de séance), Brigitte LAURIN, Gilles LEBIHAN, François PONCHON

Absents excusés : Aude RUVOEN

#### **1/ Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

L'examen du procès-verbal de la séance du 17 Janvier 2025 est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal du 6 Juin 2025.

#### **2/ Amortissement 2025**

Le maire indique que la commune doit amortir – comme tous les ans - les sommes dépensées figurant au CFU 2024

-à l'article 204182 (SDE) soit 3 639,69€

-à l'article 2046 (LTC) soit 2594,00€

**Le conseil municipal valide à l'unanimité les amortissements présentés pour 2025**

#### **3/ Taux d'imposition 2025**

Compte tenu du contexte économique actuel, le maire propose de maintenir les taux d'imp

**Le conseil municipal adopte cette délibération.**

#### **4/ Compte financier unifié 2024**

Le maire présente le compte financier unifié (CFU) qui est – à partir de l'exercice 2024 – constitue la synthèse entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du Trésorier.

Il présente les principaux ratios de niveaux et de structure :

- Dépenses de fonctionnement /population : 1010,97 €
- Recettes de fonctionnement/population : 1162,88 €
- Taux d'épargne brut : 13,06 %
- Capacité de désendettement : 4,72

S'agissant du résultat financier de gestion, il indique l'excédent s'établit à 80009,75 € (24 957,06 € en investissement et 55 052,69 € en exploitation) qu'il propose d'affecter à l'investissement en 2025 notamment pour contribuer au financement de l'aménagement du bourg qui sera réalisé à partir de fin septembre 2025.

2024	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Recettes 573 652, 48 €	537 251,70 €
	Dépenses 655 108,95 €	482 199,01 €

**Le conseil municipal (hors de la présence du maire) adopte le CFU 2024.**

#### **5/ Budget primitif 2025**

Le maire présente le budget pour l'exercice 2025.

En fonctionnement, les propositions de dépenses et de recettes s'établissent à 535 504,00 € (+6,12 %).

En investissement, les propositions de dépenses et recettes s'équilibrent à 621 071,66 €.

La principale dépense d'investissement concerne l'aménagement du bourg dont le plan de financement est présenté ci-dessus :

**DEPENSES** TTC MONTANT COUT DES TRAVAUX ET MO 420.000€

**RECETTES** MONTANT DETR 70000 €/ REMBOURSEMENT PLOUMILLIAU 37800€/ CONTRAT DE TERRITOIRE 60000€/ FONDS DE CONCOURS LTC 20000€/ FCTVA 52200€/AUTOFINANCEMENT100000€/ EMPRUNT 80000€

Par ailleurs, il est inscrit des travaux de voirie (32 660 €) et d'acquisition de matériel (Épareuse : 30 000 €)

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2025 ainsi que le plan de financement du projet d'aménagement du bourg.**

#### **6/ Questions diverses**

- Liste nationale des communes exposées au recul du trait de côte Le maire expose que la loi "climat et résilience" du 22 août 2021 prévoit que les communes exposées au recul du trait de côte sont inscrites à leur demande dans une liste nationale adoptée par décret. Les communes inscrites dans la liste sont tenues de faire réaliser une cartographie du recul du trait de côte aux horizons 30 et 100 ans, et d'intégrer ces cartographies dans leur document d'urbanisme.

Des règles d'urbanisme spécifiques s'appliquent alors dans ces zones de recul, particulièrement restrictives dans la zone de recul à court terme (0 - 30 ans).

Les communes concernées ont par ailleurs accès à de nouveaux outils pour accompagner le déplacement des enjeux menacés (droit de préemption et bail réel spécifiques au recul du trait de côte, mobilisation des établissements publics fonciers...).

Une première liste a été adoptée par décret du 29 avril 2022, puis a été complétée par les décrets du 31 juillet 2023 et du 10 juin 2024.

La liste comporte aujourd'hui 317 communes au niveau national, dont 29 pour le département des Côtes d'Armor.

Le ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche prévoit d'actualiser la liste par décret d'ici l'automne 2025.

Dans cette perspective, il est demandé aux nouvelles communes volontaires d'adresser d'ici le lundi 27 juin 2025 (délai de rigueur) leur délibération favorable à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor.

Les délibérations des communes devront être accompagnées d'une délibération de LTC.

**Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour l'inscription de la commune sur cette liste.**

- **Demande de subvention**

L'association présente une demande de subvention pour l'année 2025 d'un montant de 3970 €. (Acquisition de chapiteau, sonorisation....) Un dossier complet et détaillé est présenté. L'activité de l'association concerne l'organisation d'animations musicales sur la plage en attendant le coucher de soleil ainsi que pour les manifestations organisées par la mairie lors du 14 Juillet et du cinéma de plage

Après discussion, le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 300 €

- **Club de plage**

La rémunération du responsable du club de plage pour la période estivale 2025 est fixée à 100 € net par jour de travail. Un logement au camping de Locquémeau est retenu pour un montant de 1800 € pour la période.

- **Eaux de baignade**

Christophe ROPARTZ indique qu'une rencontre avec une représentante de LTC chargée des eaux de baignade qui a débouchée sur plusieurs engagements à respecter par la commune pour éviter un classement négatif de l'ARS sur les eaux de baignade de la commune.

Il propose que la mairie prenne un arrêté pour fixer un tarif d'amende de 150 € pour non respect de la période d'interdiction de présence de chiens sur la plage du 1er Mai au 30 Septembre.

Il est prévu des achats de panneaux en plus de l'arrêté. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le principe et charge le maire de prendre un arrêté en ce sens.

- **Domaine public communal**

Un propriétaire a créé une clôture en empiétant sur une parcelle appartenant à la mairie. Un courrier lui a été adressé lui demandant de régulariser la situation. Sans succès à ce jour, le maire demande de lui adresser un courrier AR pour supprimer l'empiètement sur le domaine public.

• **Demande de cession de terrain**

Une propriétaire demande à la commune de lui céder une parcelle de terrain appartenant à la commune (ancien chemin).

Le maire indique que pour réaliser cette cession, des frais sont à prévoir (enquête publique, intervention d'un géomètre...). Il propose qu'un contact soit pris pour obtenir l'accord de la propriétaire afin qu'elle s'engage à supporter tous les coûts afférents à la procédure administrative.

**Le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 H 15 Le prochain conseil municipal se tiendra le 6 Juin 2025 à 20 h 30**



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2025**

Présents : Christophe ROPARTZ, Gilles LEBIHAN, Aude RUVOEN, François PONCHON, Jean Marie LUCAS

Procurations : Jean Max MARTIN, procuration à Jean Marie LUCAS, Brigitte LAURIN à Christophe ROPARTZ

Absents : Pélagie GELARD, Myrlande MARZIN

Secrétaire de séance : Aude RUVOEN

### 1/ Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

Sans observation les procès-verbaux des séances du 28 Mars 2025 et du 11 Avril 2025 sont adoptés.

### 2/ Aménagement du bourg RD 786, Résultat de la commission d'appel d'offres

Le maire expose au conseil municipal que LTC a procédé à l'analyse des offres suite au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de l'aménagement du bourg suivant la délibération 2025-001 du 17 Janvier 2025 autorisant le dossier de consultation des entreprises.

Deux offres ont été présentées :

- EUROVIA
- COLAS

Le règlement de consultation prévoit que l'analyse des offres est fondée sur le critère prix avec une note sur 60 et une valeur technique sur 40.

Sur la valeur technique, les deux entreprises sont à égalité (Calendrier, fiche matériaux, Moyens humains et matériels, Prise en compte du site)

S'agissant du prix, la proposition EUROVIA s'avère la moins élevée à 376.000 € HT pour la tranche ferme et la tranche optionnelle (plateau plage). COLAS présente une offre à 392.998,85 € HT.

Le montant estimatif des travaux avait été fixé à 365.000 € HT.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 Mai pour prendre connaissance de l'analyse des offres ; la commission propose de retenir la proposition EUROVIA.

Le 12 Juin, une réunion de préparation s'est tenue en mairie en présence du prestataire, du

département et de LTC.

Une réunion d'informations au public est organisée à ce sujet le 1<sup>er</sup> Juillet à 18 h 30 à la salle des fêtes

Par ailleurs, le cabinet d'avocats LGP a préparé la demande de référé préventif qui doit être présenté au tribunal administratif de Rennes.

### **Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres**

#### 3/ Etude pour la restauration de l'église.

Jean-Marie LUCAS informe le conseil municipal que l'église de St Michel en grève et son cimetière marin font partie du patrimoine historique et sont propriété de la Commune.

Leur intérêt a été reconnu par leur inscription au titre des Monuments historiques le 3 juillet 2013. Cette reconnaissance a permis l'obtention d'aides financières pour des travaux de restauration dont les derniers en date ont été le rejointoiement des façades et du clocher ainsi que la réfection du vitrail du baptistère de l'artiste Micheau Vernez, sans oublier par ailleurs le remplacement en 2021 d'une des 3 cloches.

A l'occasion de ces travaux, la Conservatrice des Monuments Historiques (DRAC) a indiqué qu'il s'agissait jusqu'à présent de travaux partiels menés pour certains en urgence et que, après visite sur place, en présence de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Conservatrice des Objets d'Art du Département, des problèmes intérieurs subsistaient tels que des fissures intérieures, des problèmes d'humidité non résolus notamment près de l'orgue et que l'état de la charpente invisible car recouverte par une voûte lambrissée est aujourd'hui inconnu.

De même, l'état de tableaux, peintures, statues, vitraux, portes extérieures se dégradent. La fréquentation de l'église par le public est significative que ce soit à l'occasion de cérémonies (messes, enterrements, pardon...), d'événements tels que concerts, de jours d'ouvertures au public assurés par l'Association Amevec (vacances scolaires, journées du patrimoine).

Face à ce constat, sur indications de la Conservatrice des Monuments Historiques, il est apparu nécessaire pour assurer d'une part la sécurité des usagers et d'autre part le maintien de la qualité de ce patrimoine, d'établir un diagnostic plus approfondi en vue de la restauration des intérieurs. Ce diagnostic doit se conclure par la réalisation d'un programme de travaux détaillés présentant différents scénarii d'interventions possibles échelonables dans le temps avec surtout un classement des priorités.

Pour ce faire, la Conservatrice des Monuments Historiques a fourni à la mairie un cahier des charges de consultation d'Architectes ayant qualification pour ce type d'interventions. Il s'agit d'architectes ayant le titre d'Architectes du Patrimoine.

La Conservatrice a proposé 3 noms :

1) Cabinet Ylex, représenté par Christophe Fagault de Dinan

2) Cabinet Archeab, représenté par Frédérique Le Bec de Dinan

3) Marie Lennon de Binic

**Ces 3 cabinets d'architecte ont des références dans le secteur proche de St-Michel en grève** pour des édifices similaires ou autres. A l'issue de la consultation et après visite préalable des lieux par les architectes en avril 2025, les résultats sont les suivants :

-Cabinet Ylex: 49672,08 € TTC

-Cabinet Archeab: 37664,64€ TTC

-Marie Lennon: 38824,08€ TTC

Ces offres incluent un menu d'opérations chiffrées avec des options parfois sous traitées concernant la charpente, les peintures et tableaux et le mobilier bois (statues, porte extérieure de la sacristie,) Les délais proposés sont toutes d'environ 4 mois, l'offre de Marie Lennon précise un démarrage possible à compter d'octobre 2025.

En conclusion, il est proposé d'adresser ces propositions à la Conservatrice des Monuments Historiques : -D'une part pour analyse et avis sur ces propositions -D'autre part, en cas d'accord de sa part, pour l'octroi à la commune d'une subvention de la DRAC pour cette étude. De même, le Conseil Départemental et le Conseil Régional seraient sollicités pour l'octroi de subvention après accord préalable de la DRAC. Dans ces conditions, les résultats de l'analyse de la DRAC et les éventuelles subventions obtenues seront présentés au Conseil Municipal pour délibération pour l'engagement de cette étude.

**Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour solliciter la conservatrice des monuments historiques afin de l'aider à identifier le meilleur cabinet d'architecte et d'examiner les subventions possibles pour le financement de cette étude.**

#### 4/ Achat d'un véhicule

Le maire indique le conseil municipal doit se prononcer sur l'achat d'un véhicule pour la livraison des repas à l'école et l'âge minimum pour le dispositif argent de poche.

Actuellement, pour assurer la prise en charge des repas à Ploumilliau et leur livraison à l'école, un agent de la commune utilise son véhicule avec un remboursement des frais kilométriques.

Suite à une décision personnelle de changement de véhicule, la commune se propose de l'acquérir pour assurer la livraison de repas qui reste indispensable.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 5000 € du véhicule.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

#### 5/ Dispositif argent de poche

Actuellement, les jeunes de 15 ans peuvent intégrer le dispositif argent de poche qui leur permet de se préparer au monde du travail en effectuant - pendant une courte durée et encadré - des travaux pour la commune (nettoyage, peinture, club de plage...)

Comme dans d'autres communes, le maire propose d'abaisser l'âge minimum à 14 ans

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

## 6/ Accessibilité à la plage

Une personne à mobilité réduite présente une demande de rendre plus facile l'accès à la plage pour les personnes en situation de handicap.

Elle indique qu'il n'y a pas de place de parking réservée, ni rampe permettant d'accéder au sable ou à la mer en fauteuil.

On peut souligner qu'il existe bien une place de stationnement de véhicule réservée aux personnes en situation de handicap mais qu'elle n'est pas identifiée avec le logo particulier

Par ailleurs, la rampe existe à l'entrée du parking.

Il est proposé de se renseigner sur un cheminement adapté pour permettre à un fauteuil de circuler sur la plage vers la mer.

### **Le conseil municipal adopte à l'unanimité et charge le secrétariat de se renseigner sur les dispositifs de cheminement de plage**

## 7/ Centre alimentaire du Trégor

Le maire propose que le conseil municipal se prononce sur la convention de partenariat avec le CAT

La convention a pour but de régir le partenariat entre la commune et le CAT pour l'aide alimentaire à distribuer aux personnes désignées par la commune.

Des obligations sont précisées dans la convention. La commune s'engage à fournir aux personnes aidées une attestation de prise en charge et de verser au CAT une participation financière forfaitisée à 50 €.

### **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

## Questions diverses

- Demande de cabine de plage  
François HUET qui anime la plage en musique certains soirs demande de pouvoir utiliser une cabine de plage de la commune pour y stocker du matériel

### **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

- Demande du département  
Le Département des Côtes d'Armor demande à la commune de l'autoriser à boucher une des entrées piétonnes de la plage (entrée au début de la rue de Bellevue) afin d'éviter les apports de sable sur la chaussée qui bouche les canalisations de la route départementale. Après discussion **le conseil donne son accord** mais en indiquant que l'accès piéton doit être conservé : il convient que le département réalise une protection en chicane.
- Appellation Côte des bruyères  
Le maire indique que son collègue de Plestin les Grèves recommande de recevoir Mr Jean Louis PRIGENT qui est porteur d'un projet de création d'une appellation « Côtes des Bruyères ». Un rendez-vous est prévu le 23 Juin en mairie
- Travaux et permis de construire dans l'ancienne boulangerie  
Un rendez-vous avec le promoteur du projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne boulangerie sera proposé. Une demande d'emplacement de stationnement de véhicules est présentée. Le conseil ne souhaite pas attribuer des places identifiées.

Le Maire lève la séance du conseil à 21h55

# Vie locale et Associations

## Cérémonie du 8 mai

Lors de cette commémoration du 8 Mai, les noms des enfants de St Michel, morts pour la France, ont été cités un à un. Le maire a lu le message du ministre des Armées avec notamment cette exhortation :

« Le 8 mai 1945, quand la nouvelle de la Victoire parvint à Paris, le général de Gaulle qui incarnait la voix de la France libre et combattante adressa ces mots à la Nation : « Tandis que les rayons de la Gloire font une fois de plus resplendir nos drapeaux, la patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert ! Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus !.....Dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays, alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté. »



## Vestiges du débarquement d'Aout 1944

Les dernières grandes marées ont dégagé suffisamment de sédiments pour mettre au jour des vestiges de la Seconde Guerre mondiale, sur la Lieue de Grève, entre Le Yar et le Roscoät.. Il s'agit de chevaux de frises, des défenses côtières installées par les Allemands durant l'Occupation.

On se souvient que le débarquement d'Aout à Septembre 1944 sur la lieue de grève avait requis un déminage et une importante destruction de ces défenses.



## Atelier participatif

A l'initiative de la commune et comme chaque année, des bénévoles se sont retrouvés le dimanche 22 juin 2025 pour nettoyer la plage à l'approche de la saison.

Un tirage au sort tiré du chapeau par une touriste de passage a choisi Bruno Loutrage pour recevoir des mains du maire le panier cadeau. De l'avis des présents le hasard a bien choisi vu son implication dans la commune



Un apéritif suivi d'un pique-nique accueilli chez Ibidem' PLAGE a conclu agréablement la matinée

## L'école

L'année scolaire se termine. Les grands de la partie élémentaire de la classe sont allés présenter leur pièce de théâtre, « Gus s'ennouille », aux autres enfants de cette rencontre inter-écoles, à Plestin, à An Dour Meur.

Puis, en fin d'après-midi, ils se sont produits à nouveau, pour leurs parents. Beaucoup de stress mais une représentation exceptionnelle.

Jolis succès pour les apprentis acteurs.

Les 14 enfants ont attendu avec impatience les congés de l'été.

Les futures 6èmes ont reçu de la part de la municipalité une calculatrice ainsi que des souhaits de réussite pour leur vie collégienne.

La nouvelle directrice qui sera en poste en septembre, Gaëlle Aurégan, a déjà pris contact pour préparer la rentrée.

En septembre, une douzaine d'élèves, principalement des maternelles, prendront possession des locaux.

Avec l'appui de l'équipe aguerrie, constituée de Catherine et Cathy, qui sera toujours en poste, Gaëlle peut envisager une prise de poste sereine.



Denis Bénard

**Denis Bénard, directeur de l'école prendra sa retraite au 1er septembre 2025. Il est arrivé en poste à Saint-Michel en septembre 2001 après un début de carrière en région parisienne.**



**L'ensemble de la municipalité le remercie vivement pour son implication pendant toutes ces années et lui souhaite une très heureuse retraite. Elle sera certainement très remplie avec la poursuite de la Présidence de l'Office Culturel Municipal de Plestin-les-Grèves, et sa participation dans trois groupes de musique bretonne ainsi qu'une chorale.**

**La municipalité souhaite également la bienvenue à Gaëlle Aurégan qui le remplace dans cette classe unique assistée de Catherine Menguy comme ATSEM.**

## **Amicale laïque**

L'association a organisé la kermesse de l'école en juin et animera le 13 juillet le festif « moules frites », la traditionnelle retraite aux flambeaux escortée par la fanfare et divers groupes musicaux.

Contacts : Cindy Lennuiez 07 83 93 48 48  
Marie Hernu [tel 06 24 08 62 30](tel:0624086230)  
[amicale.smeg@gmail.com](mailto:amicale.smeg@gmail.com)



## **Club de la plage**



**Les MichMoy's**

**Saint Michel en Grève**

Philippe Cochenec, éducateur sportif expérimenté prend le relai du club cet été. Il vient de prendre sa retraite après avoir encadré près de 150 séjours en France et à l'étranger pour enfants et adultes, effectué des animations dans des villages vacances et animé des classes de neige, de secourisme et de surf. Il sera secondé par Lola et Hortense, deux jeunes filles habituées à s'occuper d'enfants et qui agiront à tour de rôle.

Conditions

de 3 à 13 ans à partir du 7 juillet jusqu'au 22 Août de 10h à 12h et de 14h à 17 du lundi au vendredi

Tarif 5 € la matinée, 7 € l'après-midi et 10 € la journée. Inscriptions sur place

## Ici ça bouge

Bonjour à tous , voici les nouvelles de l'association

Nous avons honoré notre engagement d'assurer la redevance pour le club des Mich'Moys pour 2025 et nous sommes heureux d'offrir un trampoline supplémentaire pour ce club.

Il est convenu avec Olivier de "Roule ta Bille", d'organiser 2 journées de billes et 2 tournois de Molcky:

14 juillet Billes, 23 juillet Molcky, 6 août Molcky, 17 Août billes



<p><b>Plage de Saint Michel en grève</b></p> <p><b>Lundi 14 juillet</b> Grand Tournoi de billes <small>Animé par</small> <b>Roule ta bille</b></p>  <p>De 7 à 97 ans En famille ou entre amis Participation gratuite Inscription sur place : 15 participants/heure A partir de 11h Qui sera maillot jaune ?</p> 	<p><b>Plage de Saint Michel en grève</b></p> <p><b>Mercredi 23 juillet</b> Grand Tournoi de Molcky <small>Animé par</small> <b>Olivier</b></p>  <p>De 7 à 97 ans En famille ou entre amis Participation gratuite Inscriptions à partir de 13h30 Tournoi à 14h</p> 
<p><b>Plage de Saint Michel en grève</b></p> <p><b>Mercredi 6 août</b> Grand Tournoi de Molcky <small>Animé par</small> <b>Olivier</b></p>  <p>De 7 à 97 ans En famille ou entre amis Participation gratuite Inscriptions à partir de 13h30 Tournoi à 14h</p> 	<p><b>Plage de Saint Michel en grève</b></p> <p><b>Dimanche 17 août</b> Grand Tournoi de billes <small>Animé par</small> <b>Roule ta bille</b></p>  <p>De 7 à 97 ans En famille ou entre amis Participation gratuite Inscription sur place : 15 participants/heure A partir de 11h Qui sera maillot jaune ?</p> 

L'assemblée générale est prévue le dimanche 5 octobre 2025 à 11h à la salle des fêtes. A ce jour, aucune personne n'a malheureusement encore fait connaître son désir de reprendre le flambeau. C'est bien triste. Nous envisageons donc la dissolution de l'association. Dans ce cas, l'argent restant sera investi dans un dernier jeu pour la plage. Merci à tous ! Isabelle

Contact : Isabelle Touchard 06 81 99 43 05

## Association JARTDIN



### SCENE D'ETE AU JARTDIN :

Le dimanche 27 juillet à 18H.nous accueillons le duo Fred GUICHEN, l'accordéoniste fondateur du mythique groupe de fest-noz Ar Youank , il sera accompagné à la guitare par le talentueux Erwan MOAL.



Le concert sera suivi d'un apéritif autour des artistes. Entrée 12€,

Réservations au 02 96 35 76 75

Contact [yvonik.josse@orange.fr](mailto:yvonik.josse@orange.fr)

Retrouvez et partagez JARTdin

-- sur facebook (jARTdin)

-- sur Instagram (jartdin5)

-- [www.jartdin.fr](http://www.jartdin.fr)

## Association des plaisanciers du port de Toul ar Vilin (APSM)



Contact : Pascal Gélard , président de ASPM 06 12 20 09 50

## Le cinéma en plein air

### « Les petites victoires »

avec Michel Blanc et Julia Piaton sera projeté cette année. Un grand succès :

**Accès libre. Chacun apporte sa propre chaise, son transat ou une serviette pour s'asseoir sur le sable.**

Vous pouvez auparavant venir dans un des lieux de restauration du haut en bas de la commune

- la crêperie Ty tante Jeanne,
- Le petit St-Michel,
- Les Gypsea queens,
- Ibidem' plage
- La crêperie bio'nheur

**CINÉMA PLEIN AIR**  
Plage de Saint Michel en grève  
**Samedi 2 août 22h**

LE FILM COUP DE CŒUR  
DU FESTIVAL DE COMÉDIE DE L'ALPE D'HUEZ

Michel Blanc Julia Piaton  
**Les Petites Victoires**  
le film de Mélanie Auffret

Entrée libre

## Lecture théâtrale de Denis Bernet-Rollande



**La Maison Bleue**, Une mère de famille pendant l'occupation.

Denis Bernet-Rollande a adapté pour la scène les lettres que sa mère Henriette Bernet-Rollande écrivait à sa mère Louise Chaumié de 1939 à 1943.



Un témoignage sur la vie d'une femme seule qui élève ses enfants et tient une maison ouverte sur la route entre la France occupée et la France libre. Elle accueille sa nombreuse famille, des amis, les soldats de passage. Henriette fait front, généreuse et pleine d'entrain. Il lui faut trouver de la nourriture, prier, attendre des nouvelles de son mari et des soldats prisonniers de guerre, se débrouiller, s'occuper de l'intendance, habiller son monde, tenter de rejoindre ses parents à Agen et chercher sans cesse quelqu'un pour l'aider.

Texte de Denis Bernet-Rollande d'après les lettres de Henriette et Antoinette Bernet-Rollande

Première le **13 Août 2025 à 20h30** Durée une heure dix

Salle des fêtes de Saint-Michel-en-Grève; participation au chapeau

## Club Loc Mikel



Les réunions du 3ème vendredi du mois se sont poursuivies avec les activités habituelles à l'intérieur et à l'extérieur.

Le vendredi 16 mai une trentaine d'adhérents se sont retrouvés à midi pour l'apéritif à la salle des fêtes puis au restaurant « Steak House » à Lannion pour un sympathique déjeuner au cours duquel le groupe a fêté les 80 ans de Louise-Anne Ropartz, une ancienne présidente du club !



Après une interruption cet été les activités reprendront à la rentrée à une date compatible avec les travaux du bourg

Contact : Brigitte Laurin 06 83 56 45 16 et Geneviève Quéguiner 02 96 35 77 96

## Club steredenno

Bien-être, de gymnastique très douce, de super jeux de ballon dans la salle des fetes

Reprise à la rentrée Contact :Mireille Lesieux <[lesieux.mireille@orange.fr](mailto:lesieux.mireille@orange.fr)>

## Gym Tonic

Emmenée par le dynamisme de Clodine, l'association Gym Tonic reprendra ses activités à la rentrée ; date à préciser en fonction des travaux

Contact : Clodine Cesson : 06 19 61 74 83

## Association pour la mise en valeur de l'église et du cimetière marin

L'assemblée générale d'Amevec s'est tenue le 4 juillet à 18h dans la salle des fêtes ; elle a fait un bilan des activités de l'année écoulée et des projets 2025 avec en particulier :

\* L' **ouverture de l'église** pendant toutes les vacances scolaires ABC et parfois plus en particulier le WE et par beau temps. Le compteur installé bénévolement par KIOMDA ( Jean-Claude Dubois) a enregistré plus de 12000 visiteurs durant l'année 2024

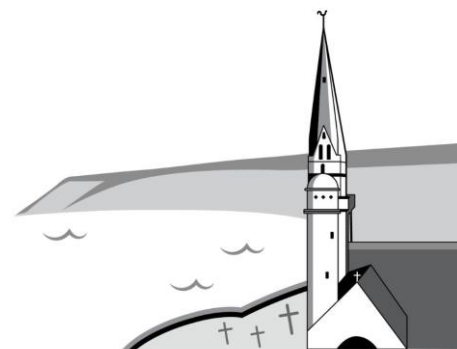
\* La **préparation de la consultation** par la municipalité de 3 architectes du patrimoine pour élaborer une proposition de diagnostic structurel et sanitaire , notamment charpentes, fissures infiltrationsn examen des peintures, vitraux, statuaire, pour soumission à la Conservatrice des Monuments Historiques.

\* L'**initiative** prise pour rencontrer et solliciter la venue d'un historien médiéval et chercheur, afin que la commune participe de nouveau au circuit des chapelles : **conférence d'Yves Coativy le 12 Août** dans l'église sur un thème rarement abordé. Entrée libre, pas de chapeau.

\* La **préparation des journées du patrimoine des 20 et 21 septembre** autour de l'œuvre revisitée du peintre André Thiry et de l'orgue

\* L'**exposition de la crèche en papier** pour la 7ème année début décembre jusqu'au 2 février avec un nouveau personnage ( le 49ème)

\* L'**organisation** de la 9ème édition du concert du « **solstice d'hiver et Noël** » le **28 Décembre 2025** avec un duo professionnel renommé : Marc Pinardel organiste et sa femme Agnès soprano pour un concert ,très varié, profane et sacré



**Amevec**  
Saint-Michel-en-Grève

Contact Hélène Dubois,  
[amevec22@gmail.com](mailto:amevec22@gmail.com)

06 68 15 32 62

# Le saviez-vous ?

---

## Les arnaques

Coup de fil d'un inconnu jovial et persuasif qui vient à votre secours car votre compte en banque a été piraté, avec le prélèvement d'une somme modeste certes, mais avec une récurrence probable si on ne réagit pas immédiatement. Il se présente comme votre conseiller bancaire, détient nombre d'informations sur votre identité, connaît le numéro de votre compte. Il est vraiment convaincant et prétend naturellement vous aider et vous demande le code d'accès à votre compte. Vous lui demandez le nom de votre banque, il donne un nom qui a été changé depuis longtemps. La ficelle est un peu grosse : vous lui dites que vous ne connaissez pas votre code par cœur et lui demandez son numéro de téléphone afin de le rappeler. Il coupe aussitôt la conversation. Ça se passe ici à la campagne, loin des métropoles,



Savez-vous que le site <https://www.service-public.fr> recense et donne des conseils au sujet de l'essentiel des arnaques et fraudes dont nous pouvons être victimes, par exemple : fraude à l'assurance maladie, escroqueries, fraude à la carte bancaire, usurpation d'identité, phishing ou hameçonnage de votre messagerie, harcèlement de fournisseurs au téléphone ou internet etc... etc ? Naturellement la police municipale ou la gendarmerie sont les ultimes interlocuteurs pour vous porter secours !

## la crevette-pistolet

Plus encore que les escrocs, le monde du vivant est décidément d'une créativité sans limites : la crevette -pistolet est l'animal le plus bruyant des fonds marins et du monde animal. Elle doit son nom au claquement spécifique que produit sa pince : il est si puissant qu'il peut être entendu à des kilomètres à la ronde. Ces craquements ont d'ailleurs rapidement attiré l'attention des militaires, car ils perturbaient les radars.

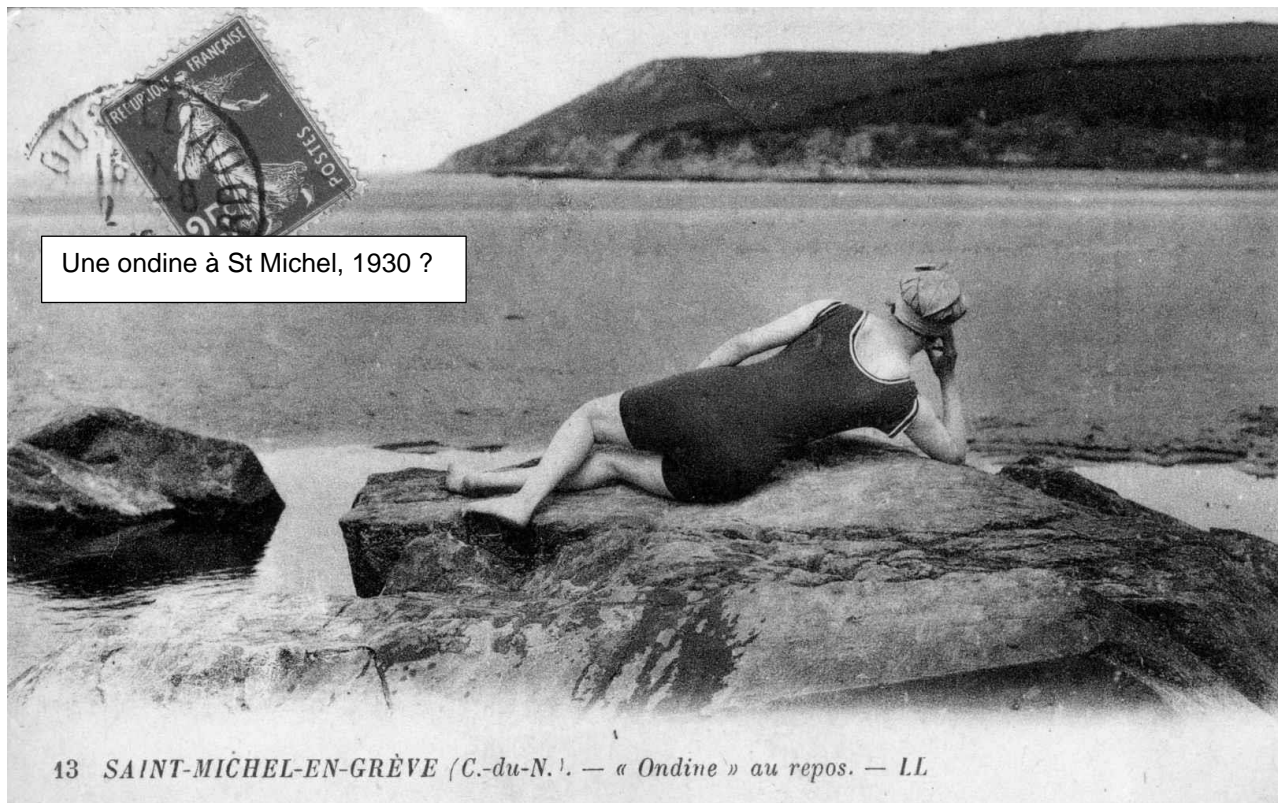


Claquée brusquement, à la vitesse de 20m par seconde, leur énorme pince produit une violente détonation de près de 220 décibels ( fusée au décollage) et une forte chaleur qui peut aller jusqu'à 4000 degrés ( noyau interne de la terre) , le tout accompagné d'un puissant jet d'eau, se propageant à plus de 30 mètres par seconde qui va frapper, voire tuer,

la proie (petit poisson ou crevette) Rassurez-vous : en allant à Beg ar Forn pêcher crevettes grises ou bouquets avec votre haveneau vous ne la rencontrerez pas . Elle vit dans la méditerranée et les mers tropicales !

# C'était hier : les bains de mer

Les bains de mer ont été d'abord employés contre la rage et la folie. Dès le dix-septième siècle, les malades étaient envoyés dans ce but sur la plage. On en trouve un témoignage dans les lettres de Mme de Sévigné. Elle écrit en 1671 : « Si vous croyez les filles de la reine enragées, vous croyez bien. Il y a huit jours, elles furent mordues d'une petite chienne morte enragée ; de sorte qu'elles sont parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois fois dans la mer »



Il y a moins de deux siècles, les plages de France, en toutes saisons, étaient désertes. Vers 1820, influencés par l'Angleterre qui avait déjà goûté aux vertus vivifiantes des bains de mer, des parisiens aisés font trempette à Dieppe. On accédait à l'eau par des roulettes de bain tirées par des chevaux afin de respecter les règles de la bienséance... Il faudra l'instauration des congés payés en 1936 pour que l'accès aux joies de la baignade se démocratise.



Aujourd'hui avec les vagues de chaleur qui se multiplient, chacun aime aller faire librement trempette, se baigner, surfer sur les vagues ou même s'élever dans les airs avec une voile de kite sur l'incomparable lieu de grève.

# Calendrier

4 Juillet Assemblée générale de Amevec

7 Juillet Ouverture du club de la plage Mich'Moys

13 Juillet ; moules frites, retraite aux flambeaux ,concerts ,fanfare et feu d'artifice

27 Juillet à 18h concert au JARTDIN avec Fred Guichen et Erwan Moal..

29 Juillet à 21h à l'église concert chants et guitare Flamenco Hommage à Paco Ibanez

2 Août à 22h film sur écran géant sur la plage « Les petites victoires »

12 Aout à 21h à l'église conférence par Y Coativy historien « St Michel des origines à la fin du moyen Age » Circuit des chapelles ; entrée libre

13 Aout théâtre ,salle des fêtes, Denis Bernet-Rollande lecture théâtrale

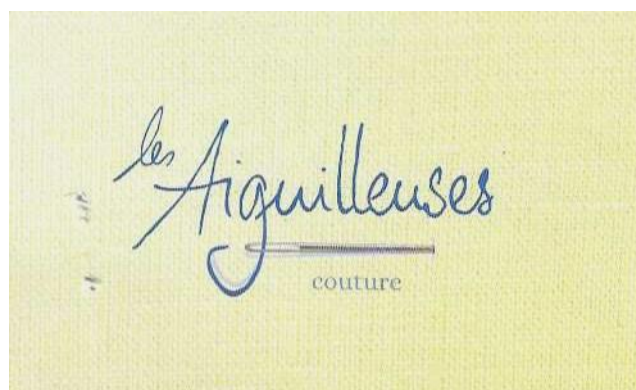
17 Août finale du jeu de billes et crêpes buvette organisés par « Ici ça bouge »

21 et 22 Septembre journées du patrimoine

27 Septembre 18h, Pardon de Saint Michel-en-Grève

5 octobre Assemblée générale d' ici ca bouge

28 Décembre à l'église à 18h00 Concert « Solstice d'hiver et Noël » Marc et Agnès Pinardel





## LA DOUZOUTE

boutique-atelier créations et mobilier et  
d'objets de décoration.

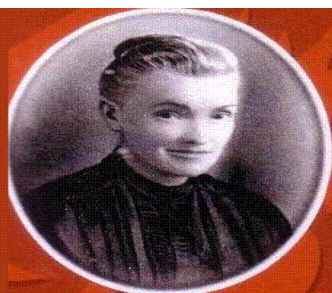
A la Maison d'Angèle ; Aurélie Barré

06 11 58 24 77

BRUG

## Bouquiniste, salon de thé, expo

27 rue de la côte des bruyères  
Tel: 02.96.35.78.33



## Crêperie Ty Tante Jeanne

Route de Morlaix - 22 300 ST MICHEL-EN-GRÈVE  
Tél. 02 96 35 75 57

## Le Petit St Michel

BAR - TABAC - PRESSE

2, place de l'Église - 22300 St Michel en Grève

Tél. : 02 96 35 74 48

Ouverture 6h30 - 20h00



- **Lundi au Vendredi** 8h à 13h15 et 17h à 20h
  - **Samedi** 9h à 13h et 17h à 20h
  - **Dimanche** 9h à 13h
- Fermé Mercredi & Dimanche après-midi

3 rue Côte des Bruyères  
22300 · Saint-Michel-en-Grève  
tél. 02 96 13 87 49

**P** Parking gratuit assuré



## Ibidem' PLAGE

06 42 53 21 00

Bar,, Tapas,, gaufres,  
barbe à papa

Espace livres et Jeux

## Yohann BUET / MENUISIER



### Neuf et Rénovation

Out : Terrasses et bardages  
In : Isolation, doublages,  
planchers et parquets

06.24.39.24.71

YB Menuiserie / yohannbuet@live.fr / 22300 Saint-Michel-en-Grève



## ECOLE DE SURF

Route d'Arvor  
22300 Saint Michel en Grève  
**06 20 90 14 11**

**www.KITE'S COOL.com**  
**ECOLE et MAGASIN de KITESURF / PADDLE**  
**LOCATION - VENTE - NEUF - OCCASION**  
**06.12.69.59.59**

**Web Projects**   
 Sites Internet - Plateformes E-learning

**Daniel Lawson**  
 Développeur multimédia

Tél. 06 61 41 69 21  
 contact@daniel-lawson.com  
 www.webprojects.fr

*Saint Michel en Grève, France*

**T2A**  
 Trégor Assistance Administrative

- ✓ secrétariat
- ✓ outils d'organisation
- ✓ assistance commerciale

**pour entreprises, associations et particuliers**

Solène Lawson - 06 50 95 24 23 - contact@t2a.bzh  
 22300 Saint Michel en Grève  
 www.t2a.bzh

*Crinière au vent...*

**La Ferme Equestre de Keropartz**  
 22300 St Michel en Grève - 02 96 35 72 56  
 Enseignement, promenade, pension, élevage

[www.keropartz.fr](http://www.keropartz.fr)  
 Ouvert toute l'année

**ATELIER HORLOGERIE**  
 Faire mieux si possible, ce qui est toujours possible!

*Franch Thomas*

- Réparation toute marque
- Restauration pendule et comtoise
- Achat/vente montres de grande marque  
 Rolex, Breitling, Tag Heuer etc....

**06.29.41.70.73**

# "GRAIN DE SABLE"

COIFFURE MIXTE

*Esthétique*


10, rue de la côte des Bruyères  
22300 SAINT MICHEL EN GRÈVE  
☎ 02 96 35 79 40



**Cédric VAUCHEY**

Electricité - Plomberie sanitaire - Dépannage

Tél : 06 78 78 74 26

ST Michel-en-Grève  [cv.elec@orange.fr](mailto:cv.elec@orange.fr)

## Menuiserie de la Baie

Menuiserie bois - Alu - PVC

Kerleau - 22300 Saint-Michel-en-Grève

Tél./Fax : 02 96 35 75 77



## Soleil Noir – Tatouage

oxygenepale @ gmail.com

18 rte de la côte des bruyères



## AA - TP BEUX DENIS

Anciennement Minon  
Vidange  
Curage  
Débouchage de canalisations  
Passage de caméra  
Aménagement,  
Assainissement,  
Travaux de mini pelle

Kérriou

22300 Ploumilliau

Tél: 02.96.35.01.82 - Port: 06.82.02.37.26

Email: denis22300@gmail.com

Devis gratuit



## TAXI Saint Michel

*Toutes destinations 24h/24, 7j/7*

*Tél: 02.96.23.73.29 / 06.30.71.58.85*



## Renov'Service



Ludovic QUELEN

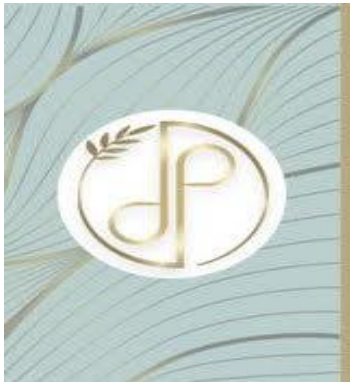
06 68 98 44 22

02 96 23 24 54

Placo-plâtre - Maçonnerie

Carrelage - Menuiserie

Peinture - Isolation



*Pauline Delaunay*   
Photographe Professionnelle

- ☒ 06.69.96.27.24
- 📍 3 route de Land Gily - 22300 Saint-Michel-en-grève
- ✉ contact@swelline-photographie.com
- 🖱 www.swelline-photographie.com

*Des images qui comptent pour vous*

